



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

N°	2019-P177
Au	Conseil d'administration
Date	2019-04-11

Pour DÉCISION

Sujet/titre

Approbation fédérale d'une installation de luge sur rail au Camp Fortune, dans le parc de la Gatineau

But de la proposition

- Obtenir l'approbation du conseil d'administration pour permettre à l'exploitant du Camp Fortune de construire une installation de luge sur rail sur les lieux.

Recommandation

- QUE le conseil d'administration accorde une approbation fédérale en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale* pour la construction d'une installation de luge sur rail au Camp Fortune; et
- QUE la préparation et la signature de l'approbation fédérale découlant éventuellement de la présente proposition soient déléguées au directeur général, Aménagement de la capitale.

Soumis par :

Daniel Champagne, directeur général, Aménagement de la capitale

Nom

Signature

Soumis par :

Anne Ménard, directrice générale par intérim, Intendance de la capitale

Nom

Signature

1. Autorité

Loi sur la capitale nationale, article 12

2. Description du projet

La Division des approbations fédérales et du programme du patrimoine de la CCN a reçu de l'exploitant du Camp Fortune une proposition visant à construire et à exploiter sur les lieux une installation de luge sur rail afin d'élargir l'offre d'activités estivales de la station de ski et de générer des recettes. Le Camp Fortune est situé sur des terrains de la CCN du parc de la Gatineau et est exploité dans le cadre d'un bail emphytéotique.

L'installation de luge sur rail proposée consiste d'un rail tubulaire en aluminium fixé à environ 30 cm au-dessus du niveau du sol. Le rail serait ancré au sol au moyen d'un support en acier galvanisé et de fondations ballastées à des intervalles réguliers le long du parcours. Afin de rehausser l'expérience des usagers, le tracé élaboré pour cette proposition passe entre deux pistes de ski existantes (Clifford et Marshall) et traverse un couloir de remonte-pente abandonné. Le tracé défini évite le plus possible les arbres et tire parti de clairières existantes dans le milieu boisé. De petites excavations seront nécessaires pour étendre le ballast permettant de fixer la structure du rail. L'abattage de quelques arbres sera compensé par de la plantation sur le site même du Camp Fortune. Si la proposition était approuvée, les travaux préparatoires auraient lieu ce printemps et l'équipement de luge sur rail serait installé d'ici juin. L'installation serait saisonnière, et l'équipement serait enlevé chaque automne en prévision de la saison hivernale de ski.

3. Analyse du personnel / Risques et mesures d'atténuation

La proposition est compatible avec l'orientation stratégique énoncée dans le Plan de la capitale du Canada (de 2017 à 2067), qui permet dans le parc de la Gatineau des activités humaines « favorisant l'appréciation du milieu naturel et l'interaction avec lui pourvu qu'elles aient un faible impact sur les ressources écologiques ». Le Plan appuie aussi les efforts pour « protéger les édifices et les lieux patrimoniaux et [...] leur redonner vie en leur trouvant de nouvelles vocations qui respectent leur caractère ». Le Camp Fortune est reconnu comme un site patrimonial de classe B (d'importance régionale) dans le Plan du patrimoine culturel du parc de la Gatineau (2016). La station de ski a été établie en 1920 et acquise par la CCN au début des années 1990.

Le Plan directeur du parc de la Gatineau (2005) affecte le site en question à la récréation intensive (zone R3). Il reconnaît l'apport du Camp Fortune au patrimoine et à l'offre d'activités récréatives en plein air du Parc, mais ne permet que des activités récréatives non motorisées. En 2011, la CCN a examiné et refusé une proposition d'installation de luge sur rail permanente et à grande échelle, qu'elle avait jugée incompatible avec l'orientation stratégique du plan de 2005. L'installation saisonnière maintenant proposée est beaucoup plus petite et nécessite une infrastructure et un équipement moins imposants.

La présente proposition vise à permettre de construire l'installation proposée avant la révision du Plan directeur. L'exploitant du Camp Fortune pourrait ainsi préparer la construction de l'installation proposée en 2019 et procéder à sa demande de financement auprès de Tourisme Québec.

Dans le contexte de la révision en cours du Plan directeur du parc de la Gatineau, le personnel de la CCN, en se fondant sur l'orientation préliminaire actuelle et les commentaires du public reçus jusqu'à maintenant, est disposé à recommander l'approbation. Se fiant aux commentaires des équipes du Parc de la Gatineau et de la Planification à long terme, le personnel est convaincu que le Camp Fortune continuera d'accueillir de la récréation intensive, y compris des installations dont l'envergure ne conviendrait pas ailleurs dans le Parc. Plus particulièrement durant la saison estivale, alors que la fréquentation du site est plus faible, de nouvelles activités récréatives pouvant même nécessiter des structures extérieures seraient conformes à l'orientation stratégique prévue. Ces activités seraient permises pourvu qu'elles nécessitent une infrastructure de dimension acceptable, qu'elles n'empêchent pas les déplacements de la faune et qu'elles ne causent pas d'autres effets environnementaux négatifs. Les installations actuelles, dont l'offre de stationnement, peuvent supporter une fréquentation supplémentaire durant l'été. Le Plan directeur révisé devrait comprendre une orientation stratégique détaillée à ce sujet.

4. Liens stratégiques

- Priorité d'entreprise 4 — Moderniser le cadre de planification pour coordonner promptement et efficacement l'utilisation des terrains fédéraux et le design dans la région de la capitale, et renouveler le Plan directeur du parc de la Gatineau.
- Priorité d'entreprise 5 — Être un partenaire à valeur ajoutée pour créer des legs durables qui seront source de fierté pour les Canadiens.
- Plans de la CCN :
 - Plan de la capitale du Canada (de 2017 à 2067)
 - Plan directeur du parc de la Gatineau (2005) – En révision

5. Consultations et communications

Aucune consultation publique n'a été menée relativement à la proposition d'installation de luge sur rail. Par contre, le public a donné son avis sur l'orientation stratégique du Camp Fortune comme une aire de récréation intensive dans le cadre de la révision du Plan directeur du parc de la Gatineau, par le biais d'un sondage en ligne auquel ont répondu plus de 4 500 personnes.

6. Prochaines étapes

- Avril 2019 : Préparation de la lettre d'approbation en conformité avec la décision du conseil d'administration
- Printemps 2019 : Préparation du site et installation
- Été 2019 : Exploitation de l'installation de luge sur rail
- Début 2020 : Présentation au conseil d'administration de la version définitive du Plan directeur du parc de la Gatineau, pour approbation

7. Liste des annexes

Annexe A — Plan du site et plan et détails de l'installation

8. Auteurs de la proposition

Daniel Champagne, directeur général, Aménagement de la capitale (AC)

Anne Menard, directrice générale par intérim, Intendance de la capitale (IC)

Bill Leonard, directeur, Gestion de l'immobilier et des installations, IC

Christopher Hetherington, chef, Gestion des propriétés commerciales, IC

Catherine Verreault, gestionnaire principale, Gestion des terrains et ressources naturelles, IC

Lucie Bureau, directrice, Planification à long terme et Transports, AC

Hugues Charron, planificateur principal, Transports, AC

Isabel Barrios, directrice, Approbations fédérales et Programme du patrimoine, AC

Martin Barakengera, chef par intérim, Approbations fédérales et Programme du patrimoine, AC

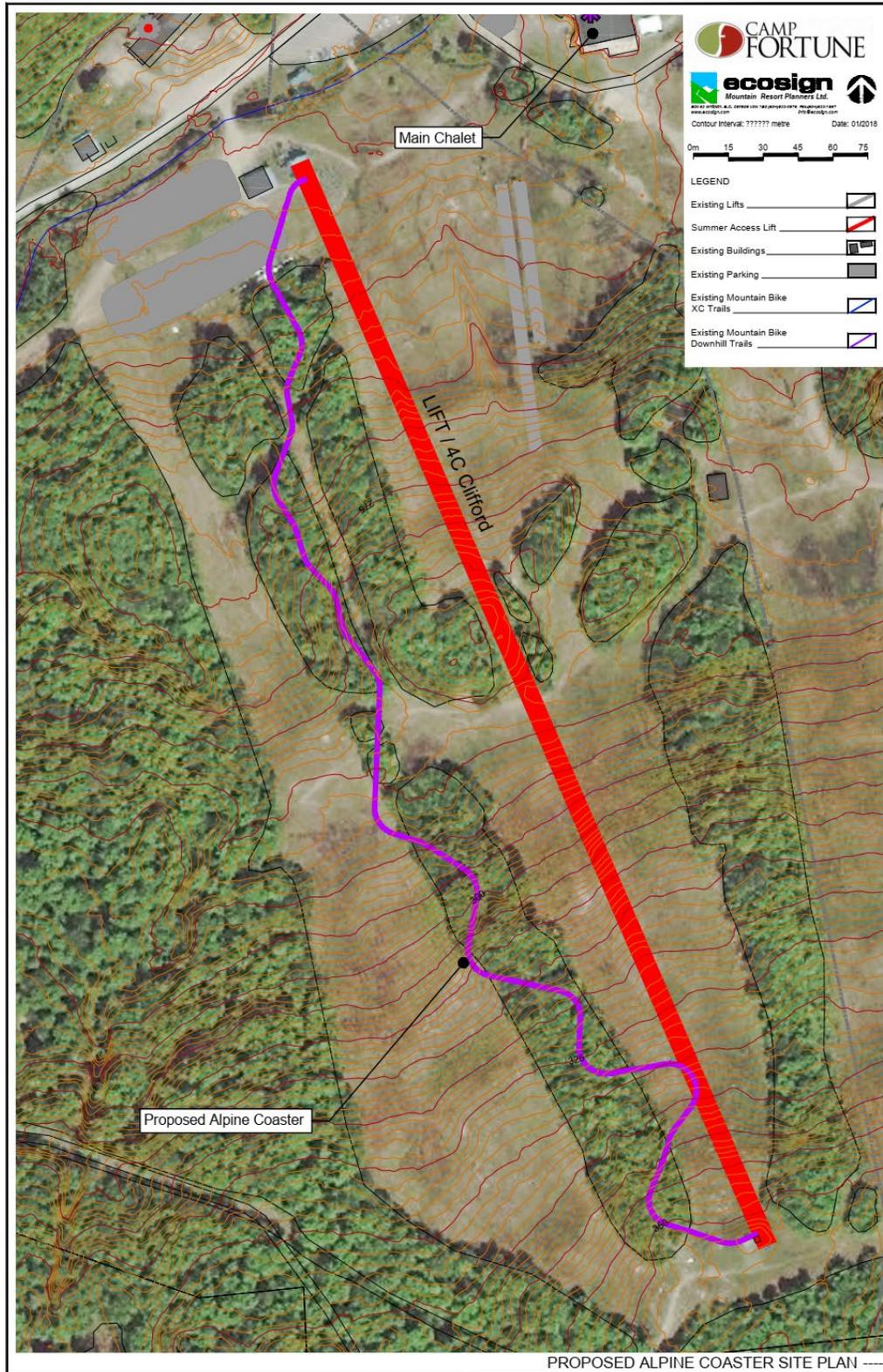
Christopher Meek, planificateur principal de l'utilisation du sol, AC

Annexe A — Plan du site et plan et détails de l'installation

Camp Fortune – Plan du site



Plan de l'installation — Luge sur rail



Plan de l'installation — Détails et illustrations du produit

